



TITRES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

"Communauté du Pays d'Aix"



Notre Commune est Autorité Organisatrice de Second Rang et reste ainsi le relais entre les Familles et la Communauté du Pays d'Aix concernant le transport des élèves. La participation qui est demandée aux familles, est calculée en fonction d'une tarification unique que l'ensemble du territoire de la CPA.

Pour les étudiants, les C.F.A. et les personnes en formation de moins de 26 ans, la participation est de 100 euros l'année.
 Pour les autres (collèges, lycées) un choix leur est proposé à savoir :

- Un tarif à 50 € (payable annuellement uniquement)
- Un tarif à 100 € (payable annuellement ou en 2 fois)

Cependant, dans sa séance du 01/06/2010, la Commission du CCAS a décidé de prendre une partie du coût du transport égale à 50% pour les cartes à 50€ et à 100€ selon le tableau ci-dessous.

VOS DEMARCHES :

- *Se présenter en Mairie pour inscription de l'enfant,
- *Etre muni du PASS reçu au domicile si il y a lieu,
- *Remplir la fiche d'inscription en Mairie,

Joindre :

- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile
- Le livret de famille (Pour les familles à partir de 3 enfants inscrits)
- Le règlement
- L'attestation de bourse si reçue

Transmission par la Mairie du dossier à la CPA pour vérification des droits

Nous rappelons aux familles que lors de l'inscription, elles s'engagent pour l'année scolaire complète.

Présence indispensable des parents essentiellement pour les enfants mineurs qui désirent bénéficier de la carte à 100€ (50€ après déduction de la part communale) celle-ci permettant une utilisation illimitée des lignes régulières relevant de la compétence de la C.P.A.

RENTREE 2010/2011	Carte à 50€ l'année	Carte à 100€ l'année
Bénéficiaires	Maternelle et primaires Collèges, Lycées	Collèges, Lycées, CFA, Etudiants, BTS
Trajets	Trajet domicile/ établissement scolaire <u>Uniquement les jours scolaires</u>	Utilisation illimitée des lignes régulières de CPA Tous les jours, toute l'année. Utilisation du réseau Aix en bus
Prise en charge Par la Commune	25 €	50 €
Conditions de paiement à la charge des familles	Annuel 25 €	Pour les collèges, Lycées, CFA (Exclus étudiants et BTS)
		Annuel : 100€ pour étudiants BTS (1) 50€ collèges, lycées, CFA (2)
		En 2 fois : (1) (2) • à l'inscription 50€ 25€ • En Janvier 50€ 25€